

SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN
30360

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-quatre, le onze avril, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le 02 avril 2024 ;

Présents : Élisabeth Bonnal, Séverine Bourrassol, Alain Bousquet, Frédéric Gras, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset ; Nathalie Petit ;

Absents excusés : Mireille Guiraud et Damien Trouillas

Secrétaire de Séance : Alain Bousquet

Présents : 8

Procuration : 1 _ Damien Trouillas à Romain Prat

N° 2024_010

Objet : Taux d'imposition 2024 – Produit fiscal attendu

Monsieur le Maire présente l'état FDL1259 des services fiscaux du Gard concernant les taux d'imposition, le produit fiscal attendu pour 2023 ainsi que les bases notifiées.

Monsieur GRAS propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

FIXE

Le produit fiscal attendu 2024 et les taux d'imposition comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux d'imposition 2023	Produits prévisionnels
Taxe Foncière Bâtie	270 338€	38%	108 186€
Taxe foncière non bâtie	35 161 €	28%	10 220 €
Taxe d'habitation	83 387 €	13.22%	10 616 €
	Sous Total		129 022 €
	Allocation compensatrice		1526 €
	Effet coefficient correcteur		- 12 001 €

	Produit Fiscal attendu 2023	118 547€
	Taxe sur les pylônes attendue 2024	18 445€
	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	136 992€

Fait à St Césaire de Gauzignan, les jour, mois et an susdits.

**Certifié conforme
Le Maire : Frédéric GRAS**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-CESAIRE DE GAUZIGNAN' around the perimeter and '30360' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle and a tree.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	270 338	38,00	118,27	284 700	108 186	38 %	108 186
Taxe foncière non bâties (TFNB)	35 161	28,00	168,53	36 500	10 220	28 %	10 220
Taxe d'habitation (TH)	83 387	13,22	51,64	80 300	10 616	13,22 %	10 616
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	129 022			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
	1	2	3	4	5	6	7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	10 616

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9	10	
Taxe foncière bâties (TFB)			38,00	
Taxe foncière non bâties (TFNB)			28,00	
Taxe d'habitation (TH)			13,22	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			129 022 = 1,000 000	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
		18 445		1 526	0	0	-12 001	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	Le
129 022	7 970	136 992	Le 12.04.2024
			Pour la Commune,
			Pour la Préfecture,
			Le Maire
			FRÉDÉRIC GUIN
			DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
			FRÉDÉRIC GRAS

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le
ID : 030-213002405-20240411-D2024_010-DE

